

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GIGNAC**

Séance du jeudi 20 juillet 2023 à 20 heures 30

Membres en exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14

Secrétaire de séance :
Marylise GAUCHET

Date de la convocation : 13/07/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Solange OURCIVAL (Maire).

Présents : Solange OURCIVAL, François MOINET, Arnaud RICOU, Marylise GAUCHET, Nicolas DELPECH, Annette JEANNOT DEBRIE, Didier FAUREL, Florence MARTY, Sébastien FOUILLADE, Jean-Yves GOILLON, Pauline PIRAULT, Benoît LABROUE

Représentés : Benoît CHASTANET par Solange OURCIVAL, Carine PERTUIS par Florence MARTY

Excusés :

Absents :

Objet : Aménagement d'une salle associative au sein du multi-services rural (d'une superficie de 100 m² environ) et la valorisation de ses espaces extérieurs : Demande de subvention au titre du FAST (Fonds d'aide pour les solidarités territoriales)

Madame le Maire expose au Conseil municipal le projet d'aménagement d'une salle associative au sein du multi-services rural (d'une superficie de 100 m² environ) et la valorisation de ses espaces extérieurs. Elle précise que ce projet est éligible au titre du FAST (Fonds d'Aide pour les Solidarités Territoriales) à hauteur de 30 % sous condition que les travaux engagés permettent d'atteindre la classe énergétique B. Elle propose donc à l'assemblée de solliciter auprès du Département la subvention correspondante.

De ce fait, elle précise :

- qu'il y a lieu de faire réaliser au préalable un diagnostic de performance énergétique par Quercy Energies,
- qu'un nouvel estimatif sera établi par Froidefond Architecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise Madame le Maire :
 - à solliciter le Département au titre du FAST pour l'aménagement d'une salle associative (d'une superficie de 100 m² environ) et la valorisation de ses espaces extérieurs,
 - à faire réaliser un diagnostic de performance énergétique par Quercy Energies.

Pour extrait conforme ; Gignac le 21/07/2023

Le secrétaire de séance,
Marylise GAUCHET

Le Maire,
Solange OURCIVAL

1



Acte transmis au contrôle de légalité le : ... 21.07.2023

Acte mis en ligne le : ... 21.07.2023

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa ... [notification, affichage, publication].

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (adresse : 14 rue de la Pierre des 3 Evêques 46600 GIGNAC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).